

La Sarraz, le 10 avril 2025

**Décisions du Conseil
de l'Association intercommunale
de la Piscine et du camping de la Venogé**

Séance du 09.04.2025

Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 avril 2025 à Pompaples, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté les comptes de l'AIPCV pour l'exercice 2024 tels que présentés**

La gestion et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum (art 160 al. 2 LEDP).

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président
Pierre-André Pernoud



La Secrétaire
Patricia Gabriel

